

**EHPAD « Résidence du Duc
d'Aumale »**



✉ 3, rue Sœur Badiou
76390 AUMALE

☎ 02.32.97.52.30

☎ 02.35.94.03.98

✉ contact@ehpad-aumale.fr

EHPAD « Fondation Beauvils »



✉ 7 bd Nicolas
Thiessé
76440 FORGES-
LES-EAUX

☎ 02.35.90.50.93

☎ 02.32.89.01.02

✉ accueil@ehpad-forgesleseaux.fr

**EHPAD « Résidence Lefebvre-Blondel-
Dubus »**



✉ 1, chemin du Clair
Ruissel
76870 GAILLEFONTAINE

☎ 02.35.90.95.41

☎ 02.35.09.66.52

✉ contact@ehpad-gaillefontaine.fr

DOCUMENTS A COMPLETER ET SIGNER DANS LE DOSSIER ADMINISTRATIF

- Le contrat de séjour
- Le règlement intérieur
- L'engagement de paiement
- L'acte de cautionnement
- La Désignation de la personne de confiance
- Autorisation du droit à l'image
- Autorisation de sortie
- Fiche de renseignement - Coordonnées des proches

ELEMENTS A FOURNIR

- Copie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance *avec mention marginale*
- Carte d'identité *(en cours de validité)*
- Attestation de la sécurité sociale *et éventuellement, la prise en charge à 100%*
- La Carte mutuelle (recto/verso)
- Quittance quelconque avant entrée dans l'établissement de moins de 3 mois
- Copie des 3 derniers relevés de compte bancaire
- Copie du dernier avis d'imposition
- Copie de la dernière taxe foncière
- Copie du jugement en cas de mesure de protection
- Relevé d'Identité Bancaire
- Contrat obsèques *(le cas échéant)*

- Notification d'attribution de l'aide sociale (déjà accordée)
- Notification d'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)
- Attestation de Responsabilité civile *est nécessaire dans le cas où le résident dispose d'un patrimoine personnel immobilier ainsi que des biens meubles ne se trouvant pas habituellement dans l'Etablissement qui l'héberge.*

En cas de demande d'aide sociale, allocation logement, allocation personnalisée d'autonomie, des pièces complémentaires peuvent être demandées.

Conformément au Règlement Général de la Protection des Données (RGPD), les informations personnelles recueillies dans le cadre du dossier d'admission et de soins visent l'accompagnement social et médico-social de la personne accueillie conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles ainsi que du Code de la Santé Publique. Les données sont conservées pendant la durée de séjour et suite aux décès conformément à l'instruction DAF/DPACI/RES/2007/014 relative à la conservation du dossier médical, ainsi qu'à la circulaire AD 94-2 du 18 janvier 1994.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter l'établissement.



Résidence Lefebvre-Blondel-Dubus
1 Chemin du Clair Ruissel
76870 GAILLEFONTAINE



TARIFS

EHPAD “Résidence Lefebvre-Blondel-Dubus”



Le prix de journée est fixé annuellement par arrêté du Conseil Départemental sur proposition du Conseil d'Administration.

Le tarif comprend :

- ✓ L'hébergement,
- ✓ Les repas,
- ✓ Le chauffage et l'éclairage,
- ✓ Le blanchissage et marquage du linge,
- ✓ Les protections de jour comme de nuit,
- ✓ Les consultations de médecins, du kinésithérapeute,
- ✓ Les actes de biologies et de radiologies dites léger,
- ✓ Les animations proposées (interne et externe à l'EHPAD).

Les prix de journée à l'Aide Sociale applicables au **01^{er} Mars 2025** sont fixés ainsi pour l'Hébergement + Dépendance (pers. de + de 60 ans uniquement) :

- ✓ **GIR 1 et 2** : 67.06 € + 24.98 € = 92.04 € X 31 J = 2 853,24 €
- ✓ **GIR 3 et 4** : 67.06 € + 15,85 € = 82.91 € X 31 J = 2 570.21 €
- ✓ **GIR 5 et 6** : 67.06 € + 6,72 € = 73.78 € X 31 J = 2 287.18 € à charge de la personne

Les prix de journée applicables au **01^{er} Juillet 2025** sont fixés ainsi pour l'Hébergement + Dépendance (pers. de + de 60 ans uniquement) :

- ✓ **GIR 1 et 2** : 70.00 € + 24.98 € = 94.98 € X 31 J = 2 944.38 €
- ✓ **GIR 3 et 4** : 70.00 € + 15,85 € = 85.85 € X 31 J = 2 661.35 €
- ✓ **GIR 5 et 6** : 70.00 € + 6,72 € = 76.72 € X 31 J = 2 378.32 € à charge de la personne



Le Bureau des admissions vous accueille
Du Lundi au Vendredi de 8h30 -13h et 13h30 -17h
Fermé le mercredi après-midi